

Ma.Lo.Ma

Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 6 chemin D'Arnauton, 33610 Cestas, France
831 188 412 – RCS de Bordeaux
(la **Société**)

**Procès-verbal des décisions de l'assemblée générale
en date du 29 août 2025**

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale (l'**Assemblée Générale**) au siège social de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par Pauline Dupont en sa qualité de Président de la Société (le **Président**).

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée Générale :

- La feuille de présence et la liste des Associés
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le texte des projets de résolutions

Puis, le Président déclare que tous les documents qui doivent être communiqués aux associés, aux termes des statuts et conformément à la législation applicable, l'ont été.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Extension de l'objet social et modification corrélative des statuts,
2. Pouvoir pour formalités

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

1. Extension de l'objet social et modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale décide d'étendre son activité de prestation de service à la location et la vente de bateau et en conséquence de modifier l'article 2 "objet " de la Société, à compter de la date des présentes, qui sera rédigé comme suit :

"La prise de participation dans toute Société ou entreprise de droit français ou étranger, et ce quelle que soit sa forme juridique, ainsi que l'acquisition et la cession de toute valeur mobilière française ou étrangère par tout moyen juridique et financier ainsi que leur administration pour son propre compte.

La prestation de services, le conseil et l'assistance en matière commerciale, de stratégie, de marketing, de gestion, de finances, d'études techniques, d'études de marché, et de management.

Toutes activités de location de bateaux à moteur ou à voile avec ou sans skipper, achat ou vente de tout type de bateaux, et véhicules nautiques, tant pour les professionnels que pour les particuliers.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits des présentes pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président

Pauline Dupont

DocuSigned by:

6957C05380B44FE...